

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture de la résolution concernant le poids et la mesure, de certaines denrées d'alimentation humaine et autres produits, laquelle est comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que les légumes pourront être vendus à la livre et qu'une douzaine d'œufs signifiera une douzaine d'œufs ne pesant pas moins d'une livre et demie, et aussi que les paquets contenant de l'alimentation humaine ou autres produits devront indiquer les noms et adresses des empaqueteurs ainsi que la pesanteur, mesure ou quantité des contenus, mais non compris les paquets pour l'exportation ou l'importation en Canada, marchandises vendues en gros ou petits paquets, ou les fruits et les légumes frais, et faisant la part de différence de poids ou mesure due exclusivement aux changements des conditions atmosphériques ou autres causes; et de pourvoir à ce que le bois de chauffage devra être vendu à la corde et que chaque corde devra contenir cent vingt-huit pieds cubes; et aussi de pourvoir à ce que tout sac de ciment Portland devra peser quatre-vingt-quatorze livres net et que quatre de ces dits sacs constitueront un baril et que le sac sera fait d'un bon matériel fort et fibreux et devra indiquer à l'extérieur la qualité du produit, le nom du manufacturier et le poids net; mais ces mesures ne s'appliqueront pas aux articles gardés en magasin; et aussi de pourvoir à l'imposition d'amendes pour la violation de la loi.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir George Foster ait la permission de présenter un bill (No 19) Loi modifiant la Loi des inspections et de la vente (légumes, œufs, contenants de substances alimentaires, bois de chauffage et ciment).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture de la résolution concernant l'inspection et la classification du foin, laquelle est comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de pourvoir à l'inspection et la classification du foin, d'accorder des permis aux presseurs de foin pour la vente ou l'exportation, d'exiger un honoraire d'un dollar pour le dit permis, d'étiqueter le foin pressé pour la vente, l'exportation ou l'importation, la classification de la paille et l'imposition d'amendes pour violation de la loi.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir George Foster ait la permission de présenter un bill (No 20) Loi modifiant la Loi des inspections et de la vente (inspection du foin et de la paille).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 2) Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le service public.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et demande son concours.